

## **Chronique communale**

**Cela s'est passé durant la grande guerre :      Le ravitaillement dans le Nord de la France.**

*Dès le début de la guerre de 1914/1918, toute l'économie est bloquée, les échanges rendus impossibles et les productions locales sont en grande partie réquisitionnées par les Allemands.*

*Dans une réunion du Conseil municipal de Poix du Nord du 7 Avril 1915, le maire par intérim, Camille Bataille expose qu'il a été avisé par l'autorité allemande que le Gouvernement français autorisait le ravitaillement de la région par une commission américaine....*

*L'autorité allemande a demandé que M. Achille Carlier, Maire du Quesnoy, soit désigné par le conseil pour représenter la commune de Poix du Nord au comité de ravitaillement qui va être constitué.*

*Ce mandataire aura tous pouvoirs pour acheter ou recevoir au nom de la commune les marchandises et denrées nécessaires à la population et prendra les engagements pour le paiement de ces marchandises et denrées. Le conseil accepte cette solution et donne pleins pouvoirs à M. Carlier pour assurer cette charge.*

*Monsieur Carlier qui a représenté la commune à une réunion qui a eu lieu à l'hôtel de ville de Saint Quentin le 9 Avril s'est engagé à adhérer à l'organisation de ravitaillement de la région occupée, par le comité Hispano-Américain, le Relief of Belgium et le comité national belge. C'est à cette organisation que la commune de Poix achètera les vivres nécessaires à son ravitaillement par l'intermédiaire du Comité régional du Quesnoy.*

*Il convient de prendre les mesures indispensables au bon fonctionnement de cet organisme. Les communes doivent prévoir leur approvisionnement pour 40 à 60 jours, et la répartition des denrées se fera en fonction de l'effectif de la population.*

*Les denrées seront à prendre au magasin de St Quentin par chaque commune qui devra faire son affaire du transport et des formalités. Les marchandises sont payables en monnaie, billets de banque ou bons municipaux à St Quentin. En cas de difficultés la commune doit s'engager à payer les denrées qui lui auront été livrées aussitôt après la signature de la paix. Le conseil confirme le mandat qu'il a donné à Camille Bataille, maire par intérim, pour acheter les denrées et s'engager au nom de la commune.*

*Pour comprendre le système mis en place il faut connaître l'origine de cette organisation appelée: La Commission for relief in Belgium, CRB".*

*Cette organisation internationale, à prédominance américaine était chargée du ravitaillement en Belgique et dans le Nord de la France sous l'occupation allemande, pendant la première guerre mondiale. Herbert Hoover, futur président des Etats Unis fut une figure emblématique de cette organisation. Après l'invasion de l'Allemagne en 1914, la Belgique souffrait d'une pénurie de nourriture. Le pays, qui à l'époque faisait déjà partie des régions les plus urbanisées d'Europe, ne produisait suffisamment de nourriture pour subvenir à ses besoins. En outre, l'occupant allemand réquisitionnait les maigres productions pour nourrir son armée. Millard Shaler, un expatrié américain et ingénieur des mines, se rendit bien vite compte qu'il ne suffisait pas d'acheter des denrées alimentaires et de les apporter sur place. La Grande Bretagne avait, en effet, imposé un blocus économique à l'Allemagne, ainsi qu'aux pays occupés, car elle savait que si on acheminait des denrées alimentaires, les Allemands s'en empareraient. Le rôle de la Commission, dont le budget mensuel était de 12 millions de dollars grâce aux dons individuels et aux subventions de l'État américain, était de récolter des denrées alimentaires et autres biens de première nécessité à l'étranger, puis à les envoyer en Belgique, où les cellules de la CRB en contrôlaient la distribution, elle-même assurée par les membres du Comité national de Secours et d'alimentation, (aussi appelé Comité national), une organisation belge créée par Emile Francqui, homme d'affaires, et qui*

*comprenait des personnalités dont le bourgmestre de Bruxelles Adolphe Max, Ernest Solvay, Emmanuel Jansen et Édouard Bunge. La supervision par la CRB était primordiale, car les employés du Comité national étaient contraints d'obéir aux ordres des soldats allemands, contrairement à la Commission for Relief in Belgium; les denrées alimentaires importées en Belgique via la CRB demeuraient la propriété de l'ambassade américaine. Le fonctionnement cette commission fut efficace et irréprochable; à la fin de la guerre, il restait quelque 30 millions de dollars dans les caisses de la Commission américaine. L'état américain décida de ne pas récupérer le cette somme et de la laisser à la Belgique et même une partie au Nord de la France.*